

(N° 10.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1861-1862.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1862.

*(Voir le N° 79, session 1860-1861, et le N° 40, session 1861-1862 de la Chambre
des Représentants.)*

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de quatre millions deux cent un mille trois cent quatre-vingt-dix francs vingt-cinq centimes (fr. 4,201,390-25), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 21 décembre 1861.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERVOORT.*

*Le Secrétaire,
(Signé) H. DE BOE.*

(2)

Budget des Dotations pour l'exercice 1862.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1852)	2,751,322 75	»	3,401,522 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853)	500,000 »	»	
3	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
4	Sénat	40,000 »	»	40,000 »
	CHAPITRE III.			
5	Chambre des Représentants	601,047 50	»	601,047 50
	CHAPITRE IV.			
	COUR DES COMPTES.			
6	Traitement des membres de la Cour	58,000 »	»	159,020 »
7	— du personnel des bureaux	82,920 »	»	
8	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.	4,201,390 25	»	4,201,390 25